

Les représentants des personnels des organisations syndicales  
FSU, SE-UNSA, FO et SGEN-CFDT  
siégeant au CTSD des Ardennes

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Reims  
1, rue Navier  
51 082 Reims cedex

**Objet** : attributions et fonctionnement du CTSD

Charleville-Mézières, le 19 mars 2015

Monsieur le Recteur,

Avant l'ouverture du CTSD de ce matin qui devait examiner les mesures de cartes scolaires dans les collèges et les SEGPA du département des Ardennes, Madame la secrétaire générale de la DSDEN nous a fait patienter dans l'attente de la venue de personnels du Rectorat. A leur arrivée, Monsieur Julien Kipfer s'est présenté comme le chef du bureau des emplois et de la formation (vous voudrez bien pardonner une éventuelle approximation mais nous n'avons pas pu vérifier dans l'organigramme publié sur le site de l'académie) avec une collègue chargée des collèges.

C'est alors que nous avons appris l'absence de Monsieur le Directeur académique et de Madame l'Inspectrice adjointe... et nous avons surtout appris la « nouvelle organisation académique » que vous avez arrêtée, qui tend à dessaisir le CTSD de ses prérogatives, lui laissant désormais « l'honneur » d'être informé des décisions qui seront (et ont déjà été...) prises par le SPFE (Service de Pilotage des Formations et des Emplois), en charge de la gestion des dotations et des emplois des collèges, basé au Rectorat...Ainsi, la répartition des moyens et la carte scolaire du second degré seraient directement pilotées par les services du Rectorat et le CTSD ne serait plus consulté mais seulement informé..., procédure que Monsieur le Directeur académique a déjà mise en œuvre en février dernier puisque les représentants des personnels ont alors pu avoir une « présentation » de la répartition de la dotation départementale mais n'ont pas été consultés..., procédure que certains représentants élus dans les conseils d'administration des établissements ont vu aussi s'appliquer localement puisqu'ils n'ont pas non plus été consultés sur la préparation de rentrée, des annonces de suppressions de postes leur ayant été faites la semaine dernière comme « venant du Rectorat... Qu'en est-il du respect des textes réglementaires ?

Après avoir particulièrement apprécié la manière qui a permis aux représentants des organisations syndicales que nous sommes de prendre la mesure de toute la reconnaissance accordée à notre travail de représentation et de toute la considération dont nous sommes l'objet et après l'avoir signifié aux représentants de l'administration présents, nous avons quitté la séance.

Afin de lever tout éventuel malentendu mais aussi d'obtenir de votre part tous les éclaircissements nécessaires quant à cette « nouvelle configuration des services » ainsi qu'aux prérogatives qui seront celles désormais des CTSD de notre académie, nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de bien vouloir nous recevoir en audience dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Recteur, en l'expression de nos sincères salutations.

Pour la FSU Ardennes, Karine Fuselier, Jérôme Clad, Arnaud Lambert et François Jacottin,  
Pour le SE-UNSA 08, Pascal Rouyer, Sandrine Vanotti et Pascale Commas,  
Pour la FNEC-FP-FO 08, Catherine Rapilly et Christelle Maillard,  
Pour le SGEN-CFDT 08, Agnès Evrard

FSU Ardennes  
48 rue Victor Hugo  
08000 Charleville-Mézières  
tel : 03 24 37 65 74 / 06 13 52 39 03  
e mail : [fsu08@fsu.fr](mailto:fsu08@fsu.fr)

